Reprise d'activité

Bonsoir Vanessa,

Par Vanessaaa
Bonjour,
Je viens de signer un CDD de 6 mois, j'ai donc informé ce changement de situation à pôle emploi. Avant ça j'étais indemnisé tous les mois par pôle emploi et apparemment il me reste 266 jours.
Si à la fin de mon CDD je me réinscrit à pôle emploi, est ce que je vais pouvoir continuer à percevoir les 266 jours restants + le rechargement du nouveau CDD à la suite ?
Merci
Par AGeorges

Oui. Il y a toutefois une limite temporelle (bien supérieure à six mois). Le sujet est la "déchéance des droits". Vous trouverez facilement des détails en utilisant ce terme.